



ENQUÊTE PUBLIQUE SUR L'ABROGATION DE LA DIRECTIVE TERRITORIALE D'AMÉNAGEMENT (DTA) DE L'ESTUAIRE DE LA LOIRE

Mis en ligne le 26 octobre 2021

Par arrêté préfectoral en date du 21 octobre 2021 une enquête publique est ouverte en mairies de Nantes (siège de l'enquête), d'Ancenis-Saint-Géréon, Clisson, Les Mauges-sur-Loire, Pornic, Saint-Nazaire, Savenay, Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, pendant une période de 32 jours consécutifs, du mardi 16 novembre 2021 à 9h au vendredi 17 décembre 2021 à 17h inclus portant sur la demande portée par la DREAL Pays de la Loire en vue d'obtenir l'abrogation de la directive territoriale d'aménagement de l'estuaire de la Loire.

Documents à télécharger

- [Avis d'enquête publique](#)
- [Arrêté n° 2021/BPEF/124](#) (21 octobre 2021)

Le dossier d'enquête publique est également accessible pendant toute la durée de l'enquête via le registre dématérialisé mis en place à l'adresse suivante : <http://projet-abrogation-dta-estuaire.enquetepublique.net> 



≡ RETOUR À LA LISTE





Mairie d'Héric

2 Rue Saint Jean
44810 HÉRIC

☎ 02 40 57 96 10



CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Lundi - Mercredi - Vendredi

9h-12h30 / 14h-17h30

Mardi et Jeudi

9h-12h30

Samedi

9h30-12h00